

**Le juge doit-il faire valoir la liberté ou la sécurité ?  
La liberté de circuler à l'épreuve de la sécurité  
(cours)**

**1. La liberté de circuler : une des libertés fondamentales**

**1.1 Une liberté consacrée par le droit supra-national et le droit interne.**

**1. 2. Un principe qu'il faut pourtant concilier avec d'autres principes, qui viennent le heurter...**

**2. Les conditions qui légitiment de restreindre ou de priver de la liberté de circuler sont inscrites dans la Constitution**

2.1 . La privation de liberté, une prérogative du juge judiciaire, destinée à garantir contre l'arbitraire.

2.2. L'état d'urgence, ou des restrictions plus sévères de la liberté d'aller et venir

**3ème partie. La liberté de circuler, fondamentale, mise en danger par l'exigence de sécurité et son instrumentalisation**

3.1. Des restrictions de la liberté de circuler par l'autorité administrative – la police administrative

3.2 Une restriction liberticide, voire discriminatoire ?

Autres sujets de séquence possible : le carnet de circulation des populations nomades, les arrêtés anti-mendicités, la possibilité de fichage des engagements syndicaux et opinions politiques, etc.